

tel n'est pas le cas, l'argent a été mal utilisé. Tout ce que je dis au ministre, monsieur l'Orateur, c'est ceci: «Ne vous vendez pas aux magnats. Redevenez le porte-parole des travailleurs.» Tel doit être son rôle au cabinet; ce n'est pas celui de porte-parole ou d'apologiste des sociétés commanditaires. Debout, Jean Marchand, fi des idées et des hommes médiocres, appliquez-vous de tout votre cœur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois rappeler au député qu'il lui faut s'adresser à la présidence.

M. Gilbert: Merci, monsieur l'Orateur. J'achève mon poème et, par votre entremise, je dis: «Debout, Jean Marchand, fi des idées et des hommes médiocres, appliquez vous de tout votre cœur, votre âme et vos forces à servir vos frères.»

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer? L'honorable député de Regina-Est (M. Burton) a la parole.

M. Burton: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre songe-t-il à clore le débat? On a soulevé bon nombre de questions et, si le ministre pouvait en éclaircir quelques-unes, je crois que les débats qui suivront s'en trouveront nettement raccourcis.

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de répondre au comité aux nombreuses questions qui ont été posées au cours de ce débat.

M. l'Orateur: M. Marchand (Langelier), appuyé par M. Munro, propose que le bill C-205, Loi modifiant la loi sur les subventions au développement régional, soit maintenant lu une 2^e fois et déferé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

• (3.40 p.m.)

[Traduction]

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je croyais que la motion exigeait un comotionnaire.

M. l'Orateur: Le député oublie peut-être qu'il s'agit ici de la motion proposée à l'étape de la deuxième lecture du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMISSION DE RÉVISION DE L'IMPÔT

CRÉATION, MANDAT, APPELS, ORGANISATION, ETC.

La Chambre passe à l'examen du bill C-174, instituant la Commission de révision de l'impôt et contenant certaines modifications à d'autres lois en relation avec son

établissement, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec une proposition d'amendement.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) propose:

Que l'on modifie le bill C-174, loi instituant la Commission de révision de l'impôt et contenant certaines modifications à d'autres lois en relation avec son établissement, en retranchant la 14^e ligne du paragraphe 22 (3) à la page 13 et en la remplaçant par ce qui suit:

«ne dépasse pas \$2,500, la cour, en pro-»

—Monsieur l'Orateur, à la page v et à la page vii du *Feuilleton* des avis figure une recommandation révisée, inscrite sur ma demande. Cette décision résulte de consultations en vue de donner suite à l'observation du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) à l'étape de la deuxième lecture. Il me semble que la Chambre est disposée à permettre à l'unanimité que la recommandation soit modifiée. Peut-être que l'amendement qui vient d'être mis en délibération pourrait être examiné.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la proposition du ministre de la Justice. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, puisque la recommandation a maintenant été modifiée, puis-je dire que cette modification a été proposée au comité par le député de London-Ouest (M. Buchanan), je crois. Le comité l'a acceptée à l'unanimité. De toute évidence l'approbation d'un ministre était nécessaire parce que cette question touche aux voies et moyens. J'y ai consenti. Cette modification reflète la décision unanime du comité. Vous remarquerez que la recommandation doit être modifiée en conséquence.

(La motion de l'honorable M. Turner est adoptée.)

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice) propose: Que le bill C-174, instituant la Commission de révision de l'impôt et concernant certaines modifications à d'autres lois en relation avec son établissement, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec une proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand ledit bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Baldwin: Maintenant, de l'assentiment de la Chambre.

L'hon. M. Turner propose la 3^e lecture et l'adoption du bill.

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Turner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Qu'il me soit permis de remercier de nouveau la Chambre de son obligeance. En outre, c'est le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Goode) qui a proposé la modification dont on a parlé plus tôt.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)